

Hopfenweg 21
PF/CP
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Assemblée des délégué-e-s de Travail.Suisse du 27 avril 2022 - Résolution

Les femmes doivent enfin obtenir des rentes équitables

Les réformes actuelles de la prévoyance vieillesse montrent clairement qui est aux manettes du pouvoir. Ainsi, le Parlement a décidé de réformer l'AVS uniquement sur le dos des femmes. Les appels lancés lors des nombreuses manifestations de l'année dernière, auxquelles des centaines de milliers de personnes ont participé, sont restés lettre morte. Le Parlement ne veut pas accorder de meilleures rentes aux femmes. C'est pourquoi Travail.Suisse, avec une large alliance, a lancé un référendum contre la réforme injuste et à courte vue d'AVS21. Après cette réforme ratée, voici le deuxième coup de massue : la réforme de la LPP ne comportera pratiquement aucune amélioration pour les femmes, mais entraînera au contraire une baisse des rentes pouvant aller jusqu'à 12 pour cent - ce qui impactera également les hommes. Actuellement, il est plus clair que jamais qu'une voix syndicale forte est nécessaire pour garantir une retraite digne à tous les travailleurs et toutes les travailleuses !

Travail.Suisse demande :

Enfin l'égalité des salaires et des rentes. En Suisse, une femme sur quatre ne touche que l'AVS à l'âge de la retraite et une sur dix a besoin de prestations complémentaires dès son entrée à la retraite, en raison de sa faible rente. Au total, le Gender Pension Gap s'élève en moyenne à environ 40%. Si l'on ne compare que les prestations de retraite du deuxième pilier, les femmes reçoivent même en moyenne 60% de rente en moins. À cela s'ajoutent les différences salariales inexplicables : les femmes gagnent 8% de salaire en moins que les hommes, et ce uniquement en raison de leur sexe. Et parce que notre société est encore très inégalitaire, les femmes occupent la majorité des postes à temps partiel et des emplois mal payés, ce qui monte cette inégalité salariale entre les femmes et les hommes à 19%. Ces chiffres montrent une réalité inacceptable, les discriminations salariales et les différences massives en matière de retraite doivent enfin être éliminées ! C'est pourquoi Travail.Suisse a créé la plateforme en ligne www.respect8-3.ch, qui répertorie les entreprises qui ont réalisé une analyse de l'égalité salariale et qui montrent l'exemple.

Il ne doit pas y avoir de baisse des rentes. Travail.Suisse reconnaît l'importance de réformer la prévoyance vieillesse et, en tant que partenaire social, a offert son aide de manière constructive, par exemple avec le compromis LPP équilibré et équitable des partenaires sociaux. Il aurait permis d'atténuer la baisse du taux de conversion par des suppléments de rente et de moderniser le deuxième pilier en adaptant les bonifications de vieillesse. Mais le Parlement a rejeté ce projet : il impose une charge disproportionnée aux classes de revenus inférieures et réforme le deuxième pilier à leurs dépens. Combiné à la réforme inacceptable de l'AVS, ce n'est pas la bonne solution !

Pour plus de solidarité dans la prévoyance vieillesse. Les augmentations de l'âge de la retraite touchent surtout les salarié-e-s à bas et moyens revenus et, donc, ceux et celles qui exercent des professions exigeantes sur le plan psychologique et physique. Il n'est pas juste que le moment de la retraite dépende davantage du porte-monnaie que de l'activité exercée. D'autant plus que le revenu et le type de travail influencent fortement la qualité et l'espérance de vie pendant la retraite : les personnes qui travaillent dans le secteur des bas salaires ont statistiquement une espérance de vie bien plus faible que celles situées à l'autre extrémité de l'échelle des salaires. Une flexibilisation du départ à la retraite plutôt qu'un relèvement rigide de l'âge de référence serait bien plus judicieux et, surtout, plus juste !